

Extrait des pages 8 et 9 des ***Orientations diocésaines*** concernant les paroisses

Laurent Percerou – 4 février 2024

Il y a bien des manières de définir une paroisse ! Le code de droit canonique la définit non pas d'abord à partir d'un territoire mais à partir de la communauté catholique qui y vit et dont la charge pastorale est confiée à un curé qui en est le pasteur propre, signe du Christ-Tête et Pasteur, chargé de la conduire sur les routes de l'Évangile, de la nourrir de la Parole de Dieu et des sacrements et de la faire entrer toujours davantage dans le mystère de la foi. Il revient tout particulièrement au curé de faire converger l'ensemble des forces missionnaires pour l'annonce de l'Évangile.

L'Équipe d'animation Pastorale

Pour l'aider à porter cette charge pastorale, le curé fera appel à une Équipe d'Animation Pastorale – et je dis bien « d'animation pastorale ». Plus qu'une équipe de tâches, l'EAP se tient aux côtés du curé pour être associée à la conduite de la communauté. Elle participe à l'exercice de sa charge pastorale qui consiste à enseigner, sanctifier et gouverner la communauté paroissiale. L'EAP relève donc de la fonction ministérielle : sans se substituer au curé, elle se tient, avec lui et sous son autorité, en vis-à-vis de la communauté. C'est la raison pour laquelle l'évêque délivre à l'EAP une lettre de mission et la lui remet, soit personnellement soit par un délégué, au cours d'une Eucharistie dominicale, en présence de la communauté rassemblée.

Je le disais, l'EAP n'est pas une équipe de tâches. Parce qu'elle participe à la mission du pasteur, elle doit être un lieu où se vit concrètement la fraternité évangélique entre les prêtres, les diacres et les laïcs. Une fraternité qui est faite d'amitié et qui est centrée sur le Christ pour le service de la mission. Le Conseil Presbytéral sera chargé d'actualiser en ce sens le document diocésain sur les EAP.

Les Conseils Paroissiaux Missionnaires

Mais le curé et son EAP ne peuvent faire l'économie de la mise à l'écoute de la portion du peuple de Dieu qui leur est confiée. Il s'agit alors de permettre à la paroisse de « tenir conseil » pour se mettre à l'écoute de l'Esprit-Saint qui s'exprime en chacun de ses membres. Sera donc mis en place dans les paroisses qui n'en sont pas pourvues des Conseils Paroissiaux Missionnaires. Le Conseil Paroissial Missionnaire représente la communauté dans sa diversité. Les chrétiens qui en font partie apportent ce qui fait la vie du territoire paroissial avec ses réalités humaines. Avec leur pasteur, ils se mettent à l'écoute des « joies et des peines » qu'ils perçoivent, auxquelles les disciples du Christ ne peuvent rester étrangers, et ils cherchent à y discerner les appels de la mission qui se font entendre. Ils discernent les besoins spirituels de la communauté. Ils proposent des orientations pastorales missionnaires et des moyens pour les mettre en œuvre. Le Conseil Paroissial Missionnaire est donc d'abord là pour être la caisse de résonance de toute la vie paroissiale, suggérer di-

verses orientations missionnaires possibles et évaluer leurs mises en œuvre. Il laisse l'animation pastorale proprement dite et son côté décisionnel au curé et à l'équipe d'animation. Là encore, il reviendra au Conseil Presbytéral de rédiger des orientations pour les Conseils Paroissiaux Missionnaires.

Les coordinateurs paroissiaux

Depuis une dizaine d'années, des curés éprouvent le besoin d'appeler à leurs côtés une figure nouvelle. On parle, selon les lieux, d'assistant pastoral ou paroissial, de coordinateur paroissial, de secrétaire paroissial... Quel que soit le titre, il s'agit d'un laïc – homme ou femme – qui soutient le curé par une mission de coordination et de suivi des diverses propositions pastorales, ainsi que par diverses tâches administratives. L'expérience montre qu'il est un vis-à-vis et un soutien précieux pour le curé. Aussi la mission de coordinateur paroissial sera généralisée dans les années qui viennent.

Les Équipes Fraternelles de proximité.

Les territoires des paroisses sont grands et certaines sont très peuplées. Comment demeurer proche des populations quand le nombre des acteurs de la mission diminue et quand, dans le même temps, les exigences de la mission ne cessent de croître ? Il n'y a pas de solution miracle... Mais je propose que soit expérimentée la mise en place dans les quartiers et les villages de ce que j'appellerais des « Équipes Fraternelles de Proximité ». Il s'agit de reprendre l'intuition de Mgr James lorsqu'il nous invitait à fonder des Équipes Fraternelles de Foi qui réunissent quelques personnes habitant en proximité pour vivre l'amitié en Christ dans la prière, la lecture de la parole de Dieu et la conversion de vie. J'y ajouterais le souci d'agir pour être relais de la paroisse dans le quartier ou le village en transmettant les informations, en étant attentifs aux nouveaux arrivants, aux personnes en fragilité, aux familles dans le deuil, en suscitant des rencontres fraternelles, tout cela dans un lien étroit avec le curé et l'EAP.

Le territoire des paroisses

La réflexion menée depuis un an fait ressortir que par souci de stabilité pour les communautés, il semble préférable de maintenir le contour actuel des paroisses, tout en encourageant, là où un curé est curé de plusieurs paroisses, les mutualisations qui simplifient la vie pastorale et favorisent la mission. Néanmoins, dans les quelques situations où la fusion de deux paroisses peut sembler aller de soi, les curés avec leur EAP pourront en faire la demande, à la condition qu'ait été suivi un processus de discernement qui est en cours d'écriture. Celui-ci vérifiera la prise en compte des diverses réalités du territoire concerné ainsi que sa cohérence. Il rendra compte de l'avis des paroissiens et sera appuyé sur un projet pastoral missionnaire pour le nouvel ensemble paroissial à venir. Certaines demandes ont d'ores et déjà été déposées qui sont à l'étude. En Brière, un réaménagement du territoire paroissial est envisagé à la rentrée prochaine.